

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Domaine – Autres Domaines de compétence des Communes

Séance du 21 mars 2026, à 10 heures 00

Délibération n° : 2026/03/21

Objet : Affectation du résultat 2025 au BP2026

Le 21 mars deux mil vingt six, à 10 heures 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme Dietsch Maire.

Présents : Victoria Abounnasr, Joana Alves, René Destrel, Jérôme Dietsch, Corinne Dupin, Pauline Duroy, Bruno Faure, Caroline Foucher, Bruno Labarthe, Patrick Lacoffrette, Alexandre Lecoustre, Patrick Marthe, Christian Mignot, Virginie Prieur, Hélène Thomas.

Excusés :

Excusés avec procuration :

Secrétaire de séance : Virginie Prieur

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 de la Commune, en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 12 878.74 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 468 868.33 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 168 851.45 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 67 378.83 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 146 478.08 €

En recettes pour un montant de : 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 300 450.79 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 300 450.79 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 235 796.37 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire,
Jérôme Dietsch

